

Peter Tschudi, Président du comité d'initiative

Le comité d'initiative décide de retirer l'initiative populaire!



Le comité d'initiative «Oui à la médecine de famille» a décidé à l'unanimité de retirer son initiative populaire. Cette décision fait suite à l'adoption du contre-projet direct par le Parlement et aux résultats du plan directeur. Cela signifie qu'il y aura, l'an prochain, une votation sur cet objet et nous avons bon espoir que la médecine de famille sera

ainsi définitivement ancrée dans la Constitution fédérale!

Après l'adoption à une large majorité par le Parlement fédéral du contre-projet direct du Conseil des Etats, le 19 septembre 2013, le comité d'initiative a rencontré le 24 septembre 2013 le conseiller fédéral Alain Berset, afin de discuter des derniers points encore en suspens du plan directeur – notamment les piliers financiers dans les domaines du laboratoire au cabinet médical et du Tarmed. Lors de cette séance, le conseiller fédéral Berset a assuré au comité d'initiative qu'il allait résolument s'engager, dans les limites de ses compétences, pour la revalorisation de la médecine de famille, notamment par l'attribution d'une enveloppe supplémentaire de Frs. 200 millions au Tarmed et par la correction à hauteur de Frs. 35 millions des pénalités inadéquates frappant depuis quelques années le laboratoire du cabinet. Le comité d'initiative s'est donc réuni une nouvelle fois le 26.9.2013 pour examiner et mesurer les implications pratiques et politiques des propositions mises sur la table. Il s'agissait également d'apprécier les éléments qui n'avaient pas encore pu être réglés sur le plan juridique au moment de cette rencontre. C'est sur ces considérations que le comité a pris à l'unanimité la décision formelle de retirer son initiative.

Il n'y a guère eu jusqu'ici d'initiative qui ait obtenu autant de résultats concrets déjà en plein débat parlementaire. Et nous devons indubitablement ce succès au plan directeur et à son «créateur et mentor», le conseiller fédéral A. Berset. Il ne faudrait cependant pas croire que le retrait de notre initiative signifie que les médecins de famille et les pédiatres vont se reposer sur leurs lauriers. Bien au contraire! Il va maintenant s'agir de nous adapter à la nouvelle donne et de préparer la campagne pour la votation sur le contre-projet!

Les raisons suivantes ont été déterminantes dans notre décision de retrait:

- Des succès concrets au niveau du plan directeur: nos revendications ont été prises au sérieux par la Confédération, les cantons et les communes et nombre de nos exigences ont été rapidement mises en œuvre.
- En adoptant le contre-projet direct, le parlement a ancré les soins médicaux de base dans la Constitution et reconnaît explicitement l'importance de la médecine de famille pour les soins de premiers recours, dont la position se trouve renforcée. Nous pourrions ainsi maintenir la pression pour la mise en applications des mesures demandées et que nous estimons justifiées (manque de médecins de famille!).

- En ce qui concerne le mandat constitutionnel pour une indemnisation adaptée des prestations de la médecine de famille, les améliorations suivantes ont été décidées par le Conseil fédéral et le département de l'intérieur:
 - a. Comme les partenaires tarifaires n'ont pas pu trouver d'accord, le Conseil fédéral va faire pour la première fois usage de sa compétence tarifaire subsidiaire et revaloriser le travail des médecins de famille et des pédiatres à hauteur de Frs. 200 millions par an. En l'occurrence, cette mesure passe par l'attribution d'un supplément à une position existante, facturable uniquement par les médecins de famille et les pédiatres exerçant en cabinet. Les détails techniques devront être réglés suffisamment rapidement pour permettre une entrée en vigueur au 1er juillet 2014. Cette mesure restera appliquée sans limite de temps jusqu'à une éventuelle révision totale du Tarmed.
 - b. L'activité de laboratoire au cabinet médical est revalorisée. Ce que l'on appelle le «Laboratoire Point-of-Care» («analyses rapides»), directement en présence du patient au cabinet de médecine de famille ou de pédiatrie, englobera désormais 33 analyses. Le parlement souhaite de cette manière compenser du moins partiellement les énormes pertes subies par les médecins de famille et les pédiatres avec la révision de la Liste des analyses en 2009. Les médecins praticiens bénéficieront donc chaque année, à partir du 1er janvier 2014, de Frs. 35 millions supplémentaires en guise de rémunération pour l'activité de laboratoire au cabinet. Jusqu'à l'entrée en vigueur de ce nouveau chapitre, Frs. 35 millions supplémentaires seront versés sous la forme d'une augmentation du supplément de transition.

Avec ces succès obtenus au niveau du plan directeur, du contre-projet et des points mentionnés ci-dessus, les exigences de l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» et nos principales revendications sont satisfaites. Grâce à l'action rapide du Conseil fédéral et du Parlement, nous avons obtenus au cours de ces deux dernières années bien plus que nous n'aurions osé l'espérer à l'origine. C'est par conséquent pour de bonnes raisons et l'esprit tranquille que nous avons pris la décision de retirer notre initiative «Oui à la médecine de famille» et de soutenir le contre-projet direct et les mesures prévues par le plan directeur!

Mais le travail ne s'arrête pas là. Nous avons plus que jamais besoin de votre engagement, d'où aujourd'hui déjà mon appel: tous en campagne en prévision de la prochaine votation! Nous devons absolument la gagner! Nous, autrement dit tous les médecins de familles et pédiatres, devons former une alliance avec nos patients et nos patientes, sous une seule et même bannière: «Mon médecin et moi – ensemble pour gagner.»

Une défense du plan directeur et du contre-projet, ainsi que des informations détaillées et les justifications du retrait de l'initiative seront publiées dans le PrimaryCare no. 19 du 16.10.2013, une édition spéciale exclusivement consacrée à cette initiative.

